

## Attestation d'allègements cursus MF1

### Stagiaire :

Nom :  Prénom :

Licence n° :

Date d'obtention du Guide de Palanquée – N4 :

(Pour bénéficier des allègements/exemptions, le Guide de palanquée – N4 doit avoir été obtenu dans les 3 ans au plus à la date de délivrance du livret pédagogique)

Attestation de réalisation de l'UC10 du cursus Initiateur.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Attestation de réalisation de 20 séances d'enseignement dans l'espace 0-20 m à l'issue de l'acquisition de l'UC10, dont au moins 10 en milieu naturel au-delà de 6 m, les 2 années précédentes. Cette attestation doit être validée par le DP licencié à la FFESSM ou par le président du club.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Attestation de réalisation de 10 séances d'enseignement les 2 années précédentes. Cette attestation doit être validée par un enseignant E3 licencié à la FFESSM ou par le président de club.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Attestation de réalisation de la direction de 10 plongées. Cette attestation doit être validée par un enseignant E3 licencié à la FFESSM ou par le président de club.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Détenteur du BP-JEPS.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Président de la CTR ou Instructeur(trice) ayant vérifié les documents :

Nom :  Prénom :  N°

N° de licence :

Comité régional ou interrégional :

Cachet

Signature

Sans l'identité et la signature du vérificateur, les allègements et exemptions ne seront pas reconnus.

Indiquer dans les pages suivantes les allègements et exemptions

Le candidat doit pouvoir présenter l'ensemble des documents permettant de bénéficier des allègements et exemptions au Délégué de la CTR lors de l'examen MF1.